QUE M° Denis Savard, soit nommé membre à temps partiel de la Commission des valeurs mobilières du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

QUE M° Savard reçoive des honoraires de 400 \$ par jour, pour un maximum de sept heures de travail par jour, ou de 200 \$ par demi-journée, lorsque ses services sont requis pour agir comme membres à temps partiel de la Commission des valeurs mobilières du Québec;

QUE M° Savard soit remboursé de ses frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtés par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL NOËL DE TILLY

32888

Gouvernement du Québec

Décret 1125-99, 29 septembre 1999

CONCERNANT la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Rockport, Maine, les 3, 4 et 5 octobre 1999

ATTENDU QUE les premiers ministres de l'Est du Canada et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre se réuniront les 3, 4 et 5 octobre 1999, à Rockport, Maine;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette conférence;

ATTENDU QUE l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) et l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrivent que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion interprovinciale et internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE la minsitre des Relations internationales dirige la délégation du Québec à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, qui se tiendra à Rockport, Maine;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre des Relations internationales, de:

Monsieur Martin Roy Attaché de presse Cabinet de la ministre des Relations internationales:

Monsieur Pierre Baillargeon Directeur général des Amériques Ministère des Relations internationales;

Madame Diane Wilhelmy Déléguée générale du Québec à New York;

Monsieur Jean-Claude Couture Chef de poste Bureau du Québec dans les provinces Atlantiques;

QUE la délégation fasse la promotion des intérêts du Québec, notamment du développement économique intrarégional, en appuyant des projets d'alliances stratégiques entre les entreprises québécoises et celles des États de la Nouvelle-Angleterre.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL NOËL DE TILLY

32889

Gouvernement du Québec

Décret 1126-99, 29 septembre 1999

CONCERNANT une entente, et sa modification, dans les domaines économique, scientifique et technologique, de l'éducation et de la culture entre le Québec et la République arabe d'Égypte

ATTENDU QUE le Québec et l'Égypte souhaitent établir une coopération dans les domaines économique, scientifique et technologique, de l'éducation et de la culture;

ATTENDU QUE les Parties ont signé à cette fin, le 10 avril 1997, une entente dans les domaines économique, scientifique et technologique, de l'éducation et de la culture, entente conclue pour une période de quatre ans dont la prolongation ou la modification est possible par échange de lettres et dont l'une des Parties peut signifier à l'autre son désir d'y mettre fin au moyen d'un avis écrit préalable de six mois avant la fin de la période;